

Chers parents,

Le CPF remboursera les activités extra-scolaires (clubs) au prorata des séances réalisées sur l'année 2019-2020.

Le remboursement sera effectué comme suit :

- pour les élèves quittant l'établissement à la fin de l'année scolaire : en espèces auprès de la caisse du CPF entre le mercredi 1er et le vendredi 03 juillet 2020,
- pour les élèves inscrits au CPF pour l'année scolaire 2020-2021, par déduction sur la facture du 1^{er} trimestre 2020-2021.

Pour les familles qui n'ont pas encore pu régler cette prestation 2019-2020, ils doivent venir régler au CPF entre le mercredi 1er et le vendredi 03 juillet 2020 le solde restant dû.

Bien cordialement,

Jacques Paul Directeur Administratif et Financier





المدرسة الثانوية الإنجيلية الفرنسيا

بيروت 2110 2112 لبنان - تلفون : 811892-01 فاكس : 61361-01-

شارع مدام كوري ص.ب. :6283-13 شوران

